

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—  
POINTE-AUX-TREMBLES

**ORDONNANCE NUMÉRO**  
**OCA20-(C-4.1)-023**

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

---

A la séance ordinaire du 6 octobre 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservée à l'usage des personnes handicapées, d'une longueur de 7 mètres, face au 1115, boulevard du Tricentenaire.

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

---

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.  
Entrée en vigueur le 14 octobre 2020.

---